



Syndicat national des inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs pédagogiques régionaux

## Déclaration de candidature au Bureau National du SNIA-IPR

Je soussigné.e IA-IPR François Saillard dans l'académie de Orléans-Tours et adhérent.e du SNIA-IPR à jour de ma cotisation, déclare être candidat.e au Bureau national du SNIA-IPR.

Je m'engage, en cas d'élection, à participer régulièrement aux réunions du BN et à m'investir dans les différentes tâches assignées aux membres du Bureau National, en conformité avec le statut et le règlement intérieur du SNIA-IPR UNSA.

*Nota : Les réunions du bureau national ont lieu à Paris, 4 à 5 réunions annuelles. Les absences en académie sont couvertes par une dispense de service équivalente.*

### Profession de foi de *François Saillard*

Je m'engage à œuvrer au sein du Bureau national du SNIA-IPR pour que soient pleinement reconnues la spécificité et l'identité de notre métier d'IA-IPR :

- en tant qu'expert de la discipline que nous représentons là où la réforme du lycée, les nouveaux programmes, les nouveaux impératifs qui en découlent demande une réflexion approfondie et où les difficultés de mise en œuvre sont patentes, là où les exigences qui pèseront sur les élèves demanderont que les démarches d'évaluation soient le plus réfléchies possible.
- en tant qu'expert de haut niveau, légitimes pour s'adresser aux professeurs agrégés et certifiés, aux chefs d'établissement en particulier dans les missions d'évaluation des établissements qui se présenteraient,
- dans les collèges et dans les lycées auprès des professeurs certifiés et agrégés, à la fois dans une logique d'évaluation à travers les rendez-vous de carrière mais aussi dans une logique d'accompagnement qui pourrait passer au second plan.

Cette reconnaissance doit s'exprimer au plan indiciaire, indemnitaire ainsi qu'à travers la redéfinition des missions des IPR. Elle doit aussi se traduire par une meilleure qualité de vie au travail alors que le sentiment d'urgence vécu au quotidien dans nos fonctions se révèle extrêmement pesant.

Elle doit aussi s'exprimer à travers la redéfinition et l'harmonisation des modalités de la gouvernance dans les académies notamment à travers la reconnaissance particulière du rôle des doyens.

Cette reconnaissance enfin doit s'accompagner de recrutements à la hauteur des besoins.

À -Paucourt--, le 12 mai 2019

Signature

François Saillard

**ADRESSER CETTE FICHE** à Marie Musset Secrétaire générale adjointe du SNIA-IPR :  
par courriel [marie.musset@ac-lyon.fr](mailto:marie.musset@ac-lyon.fr) avant le lundi 13 mai 2019 à 18 heures, délai de rigueur.

Copie à Alain Marie : [alain-marie@wanadoo.fr](mailto:alain-marie@wanadoo.fr)